Vol. XVIII. | Saint-Boniface, Manitoba, 7 Fevrier 1889 | No. 16.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

LA HARPE MAGIQUE.

Parmi les saules, à la brune,
Sur la rive d'un noir torrent,
Dont le clair rayon de la lune
caressait le flot murmurant,
Une harpe était suspendue,
Vibrant sous d'invisibles doigts.
Harpe d'or! s'il t'eût entendue,
Un ange eût envie ta voix!

Attiré par cette harmonie,
Suave comme un chant des cieux,
Un étranger, fatal génie,
Passait alors silencieux
Il vint dans le bocage sombre,
Sous les coups de sa rude main,
Comme des étoiles dans l'ombre,
Les chants s'éteignirent soudain!

Hélas! sous cette forte étreinte,
La harpe d'or se détendit:
Il en jaillit comme une plainte
Qui longtemps au loin s'entendit.
Cette douleur, douleur suprême,
Pleine de sons tristes et doux,
Eût attendri cet homme même,
Si son cœur n'eût été jaloux!

Ces voix par les airs envolées
Jamais plus ne nous reviendront;
Les jours ni les nuits étoilées
Jamais plus ne nous les rendront!
C'est en vain qu'une main amie
Cherche à réveiller ses accords;
La harpe demeure endormie
Près du torrent aux sombres bords!

Regarde! l'instrument sonore
Que tes doigts viennent d'outrager,
Sans toi nous charmerait encore,
Imprudent et fol étranger!
Pleure! et suivant une autre voie,
Oh! puisses-tu te repentir;
C'est un malheur, c'est une joie,
Que tu voulus anéantir!

J. Lenoir.

ITALIE.

La haine ne raisonne pas: le Sénat italien vient d'en donner une nouvelle preuve. On avait espéré qu'éclairé par les pétitions des évêques de la péninsule, non moins que par les protestations énergiques qui se sont fait entendre chez tous les peuples catholiques, il n'aurait point voté, sans amender les dispositions persécutrices, le nouveau code pénal dirigé contre le clergé. Espérances vaines! La secte triomphe; ce n'est pas la victoire de la sagesse, mais de l'iniquité. Ce code a été voté à une grande majorité. Désormais la tête des homicides sera en sûreté, la peine de mort est abolie; mais si quelque prêtre ose se mettre en devoir de défendre son premier Pasteur, de revendiquer ses droits, son patrimoine, son indépendance, malheur à lui: il sera traité par le gouvernement en criminel d'Etat. Ni ses vertus, ni son dévouement, ni l'affection de ses paroissiens, ne sauraient l'arracher à l'amende, à la prison, au bagne.

Pour justifier ces mesures pénales, le sénateur Moleschott (un Hollandais de naissance) a invoqué le patriotisme; il a dit: "Toutes les vérités sont discutables, une seule ne l'est pas, c'est la patrie." Quel effronté patriote! Après avoir renié sa terre natale, oser accuser de lèse-patrie les Italiens dévoués à ces vieilles traditions, qui ont fait de Rome la capitale de la chrétienté et de leur pays la gloire des peuples latins, n'est-ce pas le comble de l'imposture? *Mentita est iniquitas sibi.*

En attendant, le Pape continue à se montrer le plus courageux défenseur des petits et des faibles, opprimés toujours par les forts.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de la croisade anti-esclavagiste prêchée avec tant d'éclat, sous les auspices du Saint-Père, par l'infatigable patriarche de Carthage. Sa parole éloquente a porté ses fruits. Les nations les plus opposées oublient un instant les griefs qui les divisent, pour marcher d'un commun accord sous l'étendard de la Ligue anti-esclavagiste. Léon XIII prend la tête du mouvement. Dans un *memorandum* adressé aux puissances, le Saint-Siège les exhorte à se concerter, pour seconder les progrès d'une œuvre éminemment civilisatrice

A ce chaleureux appel de la papauté, M. de Bismasck a répondu, au nom de son maître, par une chaleureuse adhésion, où il exprime toute son admiration pour l'œuvre dont Sa Sainteré a daigné prendre l'initiative et la direction. Les autres puissances ne se montrent pas moins favorables. Tout fait donc espérer que, dans un Congrès international, les mesures les plus efficaces seront prises pour faire disparaître du monde les marchés de chair humaine, si attentoires à la dignité des peuples chrétiens.

F. Clauzel, S J.

EST-CE QUE LES CHIFFRES MENTENT?

Deux femmes vont au marché pour vendre chacune 30 poulets. Sur la route, elles conviennent de partager également le produit de leur vente. L'une vendit ses poulets $1 le couple, ce qui lui rapporta $15 pour ses 30 poulets. L'autre vendit les siens 3 pour $1 ce qui lui rapporta $10. Or, 15 et 10 font 25; donc d'après la convention, les deux vendeuses devaient partager cette somme également entre elles. Le marchand qui devait faire le partage les appela et dit: vous, vous avez vendu vos 30 poulets $1 pour deux; et vous, vous les avez vendus $1 pour trois ce qui fait 60 poulets au taux de 5 pour $2. Eh bien, 60 divisé par 5 me donne 12; et 2 fois 12 font 24. Ce qui donne $24 aux deux vendeuses de poulets. Mais comme on l'a vu plus haut les deux vendeuses ont actuellement en leur possession $25. Et cependant le calcul du marchand est correct, maintenant, est-ce que les chiffres ne mentent pas.

L'INDUSTRIE LAITIERE CANADIENNE.

Série de lettres adressées par M. W. H. Lynch, *au public agricole du Canada, comme conclusions d'une étude soignée des Méthodes et de la Pratique de l'Industrie laitière dans la Grande-Bretagne et en Europe, pendant une visite de quatre mois faite en* 1888.

Enregistrées au bureau du ministre de l'Agriculture à Ottawa, par W. H. Lynch en l'année 1888.

Publiées dans ce journal avec permission spéciale de l'auteur.

NEUVIÈME LETTRE.

EMPAQUETAGE DU BEURRE.

Les importateurs anglais ne s'accordaient pas à recommander un empaquetage pour le beurre.

Nous nous servons ici, de la tinette comme sous le nom de *Welsh Tub* sur le marché anglais. Cette tinette est plus large à l'ouverture qu'au fond, et elle est pourvue d'un couvercle ample que l'on fixe ordinairement au moyen détroites bandes de ferblanc; sa contenance varie de 25 à 70 livres; c'est une tinette à douelles, on la fabrique à la machine et on la vend à des prix très raisonnables presque partout. Depuis deux années on vend aussi, une doublure en ferblanc qui s'adapte à la tinette ordinaire, spécialement destinée au commerce d'exportation.

Les Danois se servent d'un boucaut ou baril, avec fermeture semblable pour les deux bouts. Ce baril, que l'on fait aussi à la machine, est léger, propre d'apparence et contient à peu près 100 livres de beurre.

Une partie des importateurs trouvent des défauts à la tinette canadienne:

M. Clarke me dit ceci: "Ces "tinettes sont tout simplement "ridicules. Les joints s'ouvrent, "les douelles se séparent, les petites bandes de ferblanc ne "tiennent pas, et le couvercle "est défectueux. Cette tinette "présente toujours des inconvénients: Le beurre passe à travers les fentes qui s'ouvrent, "ou sous le couvercle et aux "endroits où il touche le bois, il "prend un goût fort." M. Iles est aussi d'opinion que le beurre est endommagé par le contact avec le bois. Les boites de ferblanc dans lesquelles on emballe le beurre sont très appréciées par M. Clarke; leur coût peut seul présenter des objections ainsi que la difficulté d'en sortir le beurre pour le pesage. La tinette doublée en ferblanc a ses préférences parcequ'elle ne présente pas cette dernière difficulté, mais seulement celle du prix d'achat. M. Iles trouve ceci une grande objection. Si les tinettes doivent passer dans l'usage, il vaut autant, dit M. Iles, que ce soit de suite et d'une manière générale, et voici pourqui; "C'est "une erreur d'offrir sur le marché du beurre d'une même "marque dans des empequetages "différents; les raisons qui par "exemple déterminent le choix "de la tinette de ferblanc, condamnent la tinette ordinaire. "Je sais, par mon expérience, "que je ne puis pas convaincre "nos clients que les deux empaquetages sont également bons." Voilà donc un fort argument en faveur de l'uniformité dans le commence des produits laitiers.

Ce que je sais personnellement est favorable à la tinette doublée de ferblanc. Il est bon de regarder à l'économie, mais pas au point de faire mettre de côté l'empaquetage le plus convenable.

M Clarke veut l'adoption des barils danois, mais d'une dimension un peu plus petite; de 70 à 80 livres au lieu de 100.

Mais j'ai quelque plaisir à citer l'opinion de M. Price: "J'aime "les tinettes canadiennes. Il n'y "a pas moyen de les rouler comme on roule les barils danois; "il faut les transporter à bras, et "cela empêche de les salir sur "les planchers. Elles arrivent "ordinairement assez propres, "ici; s'il en est qui sont sales, "cela est dû à un emmagasinage "prolongé. Les barils danois ne "passent jamais par cette épreuve, mais si on les y soumettait, "je suis certain qu'ils en sortiraient bien plus sales que les "tinettes canadiennes." Cet argument est assez fort et il est bon de ne pas l'oublier: il importe donc de se rappeler que nos tinettes et les barils danois n'ont pas passé par des épreuves décisives de leur mérite relatif. Le beurre danois s'expédie à de courtes distances et constamment, tous les jours mêmes. Les employés de magasin savent les exigences de ce commerce et agissent en conséquence. Peut-être même ne se sert-on pas de saumure au Danemark, pendant que l'on s'en sert souvent ici. La saumure agit comme préservatif, il est vrai, mais aussi elle imprègne le bois et, après quelques semaines de séjour dans la tinette, lui donne une mauvaise apparence.

Il y a donc dans notre empaquetage une cause d'insuccès. Nos concurrents danois ont choisi un empaquetage qui sans être d'un mérite absolument supérieur au nôtre, est mieux fait pour rencontrer les besoins propres de leur commerce.

A ces opinions, les importateurs ajoutent quelques conseils, dictés par leur expérience.

M. Iles propose d'entourer d'une toile le beurre dans la tinette. Cette toile protègerait le beurre et coûterait bien meilleur marché que la doublure de ferblanc; elle serait toujours de quelque valeur pour l'acheteur, épicier ou consommateur. J'ajouterai que l'usage de la toile se généralise beaucoup dans le commerce du beurre, et qu'il doit être fortement recommandé. M. Iles croit aussi qu'un peu de saumure empêcherait le beurre de prendre le goût fort qu'un long transport amène presque toujours.

M. Price recommande un peu plus de soin dans le pesage. Dans un lot de beurre, qui donne bien comme ensemble le poids de vente, il se trouve des tinettes portant plus, d'autres portant moins que la pesée indiquée; or le commerçant dans ce cas perd presque toujours; celui qui achète les tinettes portant moins, vient redemander son compte juste mais celui qui a plus que son compte ne se plaint jamais. —Il recommande aussi de donner exactement et juste les pesées usuelles: 70 livres pour le "crèmerie"; 70, 56 et 36 livres pour le beurre de laiterie privée. M. Iles appuie cette recommandation; il donne 10 ou 70 livres comme pesées usuelles du "crèmerie" et de 30 à 60 livres pour le beurre de laiterie.—Mais les poids indiqués par M. Price me paraissent plus en rapport avec les usages du commerce anglais.

Cette question d'un empaquetage convenable est des plus importantes. Je crois que le choix à faire est entre notre tinette et le baril danois. S'il était bien sûr que notre tinette ne peut pas être améliorée, on serait porté à se prononcer de suite pour le baril danois; mais si l'on améliore ce qui y laisse à désirer, il n'y a pas de doute qu'il vaut mieux en continuer l'usage. Elle est déjà employée, c'est une première raison. Il faut mieux perfectionner que révolutionner ce que l'on a. Les fabricants sont pourvus de l'outillage pour fabriquer ces tinettes; parcequ'ils sont fournisseurs du commerce laitier, ce sont des amis et il serait regrettable de leur faire perdre sans raison une partie de cet outillage. Qu'on leur suggère plutôt de s'intéresser à marcher dans la voie du progrès. De plus, c'est encore quelque chose d'utile pour nous de se servir d'un empaquetage qui nous soit propre et qui serve déjà, à lui seul, de marque pour nos produits. On pourra le fabriquer ailleurs pour nous imiter, mais quand cela arrivera, c'est que nous serons à la tête.

Le baril danois convient mieux pour des pesées lourdes, et la tinettes pour des pesées moindres. Peut-être y a-t-il intérêt à se servir des deux emballages, en adoptant pour les crèmeuses le baril qui est apprécié sur re marché anglais. Et, par cela, chose curieuse, nous reviendrions à nos

(*Suite sur la quatrième page.*)

Le Manitoba.

Jeudi, 7 Fevrier 1889.

PARLEMENT FEDERAL

L'ouverture de la troisième session du sixième parlement, a été faite, jeudi dernier, à Ottawa, par Lord Stanley de Preston qui a prononcé le discours du trône suivant :

Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes,

En m'adressant le parlement du Canada pour la première fois afin d'accomplir la tâche importante qui m'a été confiée comme représentant de Sa Majesté, je désire exprimer la satisfaction que j'éprouve de recourir à vous pour avoir vos conseils et votre assistance. Je vous remercie de l'honneur que vous me faites de m'associer à vos travaux pour le bien-être du Canada, et je ferai tout en mon pouvoir pour coopérer avec vous afin de promouvoir la prospérité du peuple de ce pays, le développement de ses ressources matérielles et le maintien des constitutionalités qui unissent les provinces.

Je rejette que le traité conclu entre Sa Majesté et le président des Etats-Unis pour régler les questions soulevées au sujet des pêcheries " n'ait pas été sanctionné par le sénat des Etats-Unis qui est investi du pouvoir de ratifier les projets de loi, et que notre législation de l'année dernière sur cette question se trouve en grande partie sans effet.

Le Canada n'a plus qu'à continuer à maintenir ses droits tels que prescrits par la convention de 1818 jusqu'à ce qu'un règlement satisfaisant soit fait, au moyen d'un traité entre les deux nations.

Une mesure vous sera de nouveau soumise pour amender les actes concernant la franchise électorale dans le but de simplifier la loi et de diminuer le coût de son opération.

Il est opportun dans l'intérêt du commerce d'assimiler, avec quelques amendements aux lois maintenant en vigueur dans les différentes provinces du Canada, au sujet des lettres échangées, des chèques et des billets promissoires, et un bill à ce sujet vous sera soumis.

Un projet de loi vous saura aussi soumis pour rendre uniforme dans tout le Canada les lois qui se rapportent aux billets de connaissement.

Durant les vacances mon gouvernement a étudié avec soin le système du service des navires océaniques. Et vous serez appelés à accorder des subsides pour améliorer le service des malles océaniques, et pour l'établissement, de concert avec le gouvernement de Sa Majesté, d'une ligne de vapeurs entre la Colombie Anglaise et la Chine et le Japon.

Votre attention sera aussi attirée au meilleur mode de développer notre commerce et d'obtenir des communications directes par bateaux à vapeur avec l'Australie, les Indes Occidentales et l'Amérique du Sud.

Un bill vous sera soumis pour prévenir certaines offenses en rapport avec les conseils municipaux et pour donner plus de facilités de faire des investigations sur telles questions.

Plusieurs mesures vous seront soumises, entre autres un bill pour améliorer la procédure dans les causes criminelles.

Parmi celles-ci il y aura un bill permettant la mise en liberté, à titre d'épreuve, des personnes convaincues d'une première infraction à la loi ; un bill autorisant l'établissement de règlements pour la pratique à suivre d'une nature se rapprochant des poursuites en criminel et un bill à l'effet de rendre l'*Acte des procès expéditifs* applicable au Canada.

Des bills concernant l'inspection du bois de service et de construction, pour l'amélioration du système postal, et pour accroître l'efficacité de la police à cheval du Nord-Ouest, seront aussi soumis à votre considération.

Les membres de la commission royale du Travail ayant terminé leur enquête, j'espère pouvoir bientôt vous soumettre leur rapport, ainsi que les importants témoignages qu'ils ont recueillis dans les différentes parties du Canada.

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les comptes du dernier exercice financier et l'estimation des dépenses du prochain exercice vous seront soumis.

Ces estimations ont été préparées en tenant compte de l'économie et de l'efficacité du service public.

Honorables Messieurs du Sénat,
Messieurs de la Chambre des Communes,

Je recommande maintenant ces différents sujets, ainsi que les autres qui pourront vous être présentées, à votre sérieuse considération, et j'espère que les résultats de vos délibérations tendront, avec la bénédiction divine, au bien être et à la prospérité du Canada.

Vendredi, le 1er février, la séance s'ouvre à trois heures.

M. Robert White, le nouvel élu de Cardwell, à qui incombait la tâche toujours difficile pour un nouvel arrivant de proposer l'adresse en réponse au discours du trône, s'en est acquitté, avec l'aisance d'un vieux politicien habitué à manier la parole et les chiffres.

M. Lépine, député de Montréal-Est, seconde l'adresse. L'honneur qui lui est fait, dit-il, rejaillit sur la classe ouvrière à laquelle il est fier d'appartenir. Il est regrettable que les Etats-Unis aient rejeté le traité des pêcheries. Cependant, ce fait démontre que malgré tout ce qu'on a pu en dire, le gouvernement avait raison en déclarant que le traité était avantageux. Un grand nombre de personnes gagnent leur pain en suivant la pénible carrière du pêcheur ; il est juste que le gouvernement les protège en faisant respecter les traités.

Il félicite le gouvernement de la mesure annoncée dont le but est de punir les conseillers municipaux concussionnaires.

La partie du discours du trône se rapportant à la commission du travail est extrêmement importante. En nommant cette commission le gouvernement a prouvé qu'il était l'ami sincère de l'ouvrier. S'il siège dans cette chambre, c'est en partie dû à cette commission. Les électeurs de Montréal-Est n'avaient aucune idée agressive lorsqu'ils ont choisi leur candidat. Ce qu'ils demandaient, c'était l'assurance d'une vie libre et paisible, sous l'égide de bonnes lois. Parlant des intérêts ouvriers, il dit qu'il ne s'agit que de leurs intérêts matériels, des salaires, etc., les gouvernements sont impuissants à régler ces choses-là. Les ouvriers désirent protéger leur dignité, l'honneur de leurs familles ; ils désirent obtenir le bien-être moral, et c'est pour cela qu'ils ont voulu avoir un candidat ouvrier.

Si les ouvriers ne demandent aucune loi hostile au capital, ils ne demanderont alors que la justice. Il y a une malheureuse difficulté qui paralyse quelque peu l'action du législateur, c'est le doute où l'on se trouve quant à la justification respective des parlements fédéral et locaux sur les questions ouvrières.

Il combattra toute mesure contraire à l'autonomie des provinces ; par contre, il espère que les provinces et les autorités fédérales pourront s'entendre pour adopter à ce sujet des lois uniformes et acceptables.

M. Laurier trouve que le menu préparé par le gouvernement est bien maigre. Sir John répond que si le menu est peu chargé, c'est par égard pour la mauvaise digestion de l'opposition.

C. P. R. vs N. P. & M.

Une requête a été déposée, la semaine dernière, devant la cour de Chancellerie, à Winnipeg, par la Compagnie Canadienne du Pacifique à l'effet d'empêcher la Compagnie du Northern Pacifique d'exploiter son chemin et d'en terminer la construction, sous le prétexte que la législature locale ne peut pas légiférer sur les chemins de fer se reliant, sur la frontière, à des lignes étrangères et que toute loi provinciale relativement au croisement du Pacique ou de ses embranchements est *ultra vires*.

L'EMIGRATION FRANCAISE.

Les vastes plaines du Manitoba sont destinées par leur fertilité à devenir, dans un avenir prochain, une province importante de la Confédération. Les Européens, à l'étroit chez eux, déversent le trop plein de leur population aux Etats Unis et au Canada.

La France, notre mère-patrie par le cœur, est entraînée insensiblement dans cette grande migration des peuples vers le nord.

Plusieurs de ses enfants sont déjà rendus au Manitoba, leur patrie d'adoption la plus naturelle.

En effet, les Français, ici, sont chez eux. Leurs ancêtres n'ont-ils pas été les premiers à fertiliser le sol, à verser leur sang, pour fonder cette belle colonie du Canada, aujourd'hui l'orgueil d'Albion ?

Les descendants des Jacques Cartier, des Champlain, des Frontenac et de tous ces fameux découvreurs qui ont penétré, il y a déjà deux cents ans, dans les solitudes profondes de l'Amérique ne trouveront-ils pas ici où reposer leur tête ?

Ils trouveront plus : ils y trouveront des Canadiens leur tendant les bras, les invitant de fixer leurs demeures dans ces prairies immenses découvertes par des Français.

L'émigration française au Manitoba, est la plus précieuse. Ils ne nous apportent pas la pauvreté comme tant d'émigrants de l'ancien monde ; ils n'ont pas quitté leur pays en désespoir de cause, pressés par la famine. Non, ils nous arrivent avec de l'argent, achètent des terres et plusieurs jouissent déjà d'une grande prospérité.

Voilà des colons désirables au Manitoba ; instruits, pratiques et vigoureux, capables des plus durs labeurs. L'on compte parmi eux des descendants de la vieille noblesse française, la première de l'Europe, des fils de peintres célèbres, etc.

L'émigration française au point de vue politique augmentera notre population, sans parler du prestige d'une parfaite éducation.

Les Français devront apprendre la langue anglaise : cela est essentiel sans plus amples explications.

Faisons donc comprendre à nos amis que le sol du Manitoba leur appartient également ; que la prospérité les y attend. Le catholicisme fleurit dans cette province ; restez attachés à la foi de vos pères. Travaillez hardiment et sans perdre courage. Le travail assidu est le succès, ici surtout, car vous êtes en pays nouveau, et bientôt vous aurez à vos portes des moissons dorées, tous envieront votre bonheur, fruit de votre persévérance et de vos vertus.

LAVAL.

ECHOS DE LA CHAMBRE

—M. A. F. Martin, député du comté de Morris, est revenu de la province de Québec et a pris son siège en chambre mardi.

—Nous apprenons que M. Edouard Bélanger, traducteur officiel au gouvernement de Manitoba, a reçu avis que ses services ne seraient plus requis à partir du premier mars prochain. Ce renvoi serait, dit-on, un châtiment politique auquel la récente élection de Provencher n'est pas étrangère.

—Voici quels sont les présidents des différents comités à notre législature :

Privilèges et élections —M. Gelley.
Amendements aux lois—M. Sifton.
Bills privés—M. Jackson.
Bills permanents—M. Smith.
Comptes publics—M. McLean.
Impressions—M. Young.
Bibliothèque—Hon. M. Winram.
Agriculture et immigration—M. Thompson (Norfolk).

—Un des deux pages de la chambre, le jeune Marcoux, fils de M. Edmond Marcoux, de cette ville, a été remercié de ses services. On dit encore que la faute n'en est pas à lui mais à son père et ses frères tous partisans dévoués de l'hon. M. LaRivière.

L'ELECTION DE PROVENCHER.

VICTOIRE SIGNIFICATIVE.

M. LaRivière candidat du gouvernement fédéral est élu dans ce comté par deux cents voix de majorité.

Si l'on songe que le nouvel élu tombait écrasé, il y a dix-huit mois, sous les ruines de son parti culbuté par la combinaison Greenway-Martin-Prendergast, on constate toute la portée de la victoire remportée par le cabinet d'Ottawa dont la politique reçoit une significative sanction d'un comté manitobain.

On nous crie depuis deux ans que Manitoba est presque en révolte contre le gouvernement fédéral. Voici la réponse.

La révolte elle n'est pas dans le cœur du peuple, elle était uniquement dans le cerveau brûlé de quelque ministreaux jouant au César et dont la dégringolade est déjà commencée.—*Courrier du Canada.*

PETITE CHRONIQUE DE LA SEMAINE.

Le général Boulanger a remporté un grand succès dans ses élections de la Seine. Les politiciens sont sur un volcan en France. Le cabinet Floquet sera probablement la première victime. Si le général tire ses compatriotes du bourbier les Français l'élèveront aux nues et les dames le proclameront le plus galant homme du monde.

⁂

L'Archiduc Rodolphe a été trouvé mort dans son lit, la semaine dernière, un beau matin de chasse. L'émotion fut grande en Autriche. Y eut-il suicide ou meurtre ? Je regrette ne pas être dans les secrets diplomatiques, comme beaucoup de mes confrères, pour dire ce qui en est, Mesdames et Messieurs. Cette mort ne fera pas un grand vide, car l'archiduc s'occupait plus de sport que de l'intérêt de ses peuples ; et, de plus, ses affaires de famille étaient louches. Néanmoins, c'est un grand malheur, une telle mort sous de telles circonstances. *Requiescat in pace.*

⁂

Madame Albani a soulevé un enthousiasme extraordinaire à Montréal. C'est un succès national, artistique et financier. La diva canadienne dément les assertions fausses et ridicules, tendant à faire croire que notre climat paralyserait toujours les beaux-arts. Laissez-nous un peu vieillir, fins critiques et vous en verrez. Saint-Boniface a dit son mot la semaine dernière. Allez donc, mauvais plaisants.....

⁂

Vous lisez dans les dépêches comment l'on s'amuse à Montréal, cette semaine. Bals, soirées, mascarades, etc. ; l'on surpasse en grandeur et en magnificence les antiques carnavals de Venise. L'illumination du palais de glace dans une nuit sombre est d'une féerie merveilleuse. Les promenades en voitures, les glissoires, les réceptions sont à l'ordre du jour. Que de conquêtes vont faire nos jolies canadiennes à l'œil gai et aux joues roses !

⁂

Madame A. N. Morin est morte à Saint-Hyacinthe la semaine dernière La défunte était la sœur de Monseigneur Raymond et cousine de Sir G. E. Cartier. Madame Morin était l'épouse distinguée de Monsieur Morin, un des grands politiciens de la Confédération. Des louanges s'élèvent de toutes parts à son éloge. Elle était une des dernières de cette époque où les orateurs de 1837 faisaient entendre leurs voix puissantes. Madame Morin emporte bien des souvenirs dans sa tombe.

⁂

L'ouverture du Parlement Fédéral à Ottawa, le 31 janvier, a été faite par Lord Stanley. Notre populaire gouverneur-général agissait pour la première fois en cette qualité.

Lord Stanley parle élégamment le français, est père d'une nombreuse famille, et, de plus, fort bel homme. Sir John, le vieux chef, avait un mot agréable pour tous. Les juges de la Cour Suprême, drapés dans leurs brillants oripeaux, attiraient les regards, faisant le désespoir des députés à perruques blondes qui se tordaient la moustache en jetant un regard provocateur à la galerie ..... Vous les connaissez ces Messieurs des Communes ? Vont-ils s'amuser cet hiver ! Et les jeunes débutantes au Parlement, fleurs fraîches des couvents, contemplant d'un œil émerveillé nos sages législateurs. J'oublie les militaires ; pardon, Mesdames, je ne désire pas encourir votre disgrâce : vive l'armée.

Au revoir.

UBALD HÉLIO.

Nouvelles Politiques.

—Quatre sièges sont vacants au sénat : un dans Manitoba (Schultz), un dans Ontario (Plumb), un dans Québec (Ferrier), et un dans le Nouveau-Brunswick (Ferguson).

—M. C. W. Colter, libéral, a été élu député d'Haldimand au parlement fédéral contre son adversaire le Dr Montague, conservateur. La majorité de M. Colter est de 47 voix.

—L'appel dans la cause de l'élection contestée de Montréal Centre, a été permis. En conséquence, M. McShane pourra siéger, tant que la Cour d'Appel n'aura par disposé de son sort.

—La législature de la Nouvelle-Ecosse est convoquée pour le lundi, 21 février.

LA LEGISLATURE DE MANITOBA.

Jeudi, 31 janvier 1889.

Après un ajournement de près de trois mois, la législature s'est de nouveau réunie jeudi dernier. Presque tous les députés étaient présents.

Une requête est présentée et plusieurs avis de motion donnés.

Le lieutenant-gouverneur transmet à la législature de Manitoba le rapport du commissaire nommé le dix de novembre 1888, en conformité d'une résolution adoptée par la législature le 8 novembre 1888, et en vertu des dispositions du chap. 7, secs. 84 et 85, des statuts refondus de Manitoba, pour s'enquérir et faire rapport de certaines accusations portées contre le premier ministre et le procureur-général et le gouvernement en général.

Comme tout le monde le sait, ce commissaire était l'honorable juge Killam.

Le rapport de l'hon. juge comporte que la preuve des faits reprochés n'a pas été faite devant lui, mais que ce rapport n'empêcha pas la législature de pousser plus loin ses recherches.

Vendredi, 1 février 1889.

Le délai pour recevoir les requêtes pour bills privés est prolongé jusqu'au 14 courant.

L'hon. M. Jones présente à la chambre les comptes publics de Manitoba pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1888, et ils sont référés au comité des comptes publics.

L'hon. M. Martin présente les bills suivants qui subissent leur première lecture :

1. Un bill pourvoyant au croisement d'un chemin de fer par un autre.
2. Un bill pour amender l'acte de la cour des comtés.
3. Un bill concernant les lettres d'administration.
4. Un bill concernant la vente des liqueurs enivrantes, et l'octroi des licences pour icelles.
5. Un bill concernant la propriété réelle dans la province.

M. Lawrence présente un bill pour amender le chap. 6, 52 Vict., étant l'acte municipal de Manitoba. Ce projet de loi subit sa 1ère lecture.

Le bill de l'hon. M. Martin concernant la vente des liqueurs enivrantes, subit ensuite sa seconde lecture

Et la chambre s'ajourne à lundi.

Lundi, 4 février 1889.

Les bills suivants passent en seconde lecture et sont renvoyés aux comités auxquels il appartient.

Bill pourvoyant au croisement d'un chemin de fer par un autre.

Bill pour amender l'acte de la cour des comtés.

Bill concernant la vérification des testaments et les lettres d'administration.

Bill concernant la propriété réelle dans la province de Manitoba.

L'hon. M. Smart présente un projet de loi pour amender l'acte de l'asile des aliénés de Manitoba 1886, et ses amendements, lequel subit sa première lecture.

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par M. Gillies, résolu, qu'une humble adresse soit présentée à son honneur le lieutenant-gouverneur, le priant de vouloir bien faire déposer devant cette chambre un rapport de tous les ordres en conseil concernant le chemin de fer de la Vallée de la Rivière-Rouge, l'embranchement du Portage, et la compagnie du chemin de fer *Northern Pacific et Manitoba.*

Sur motion de l'hon. M. Norquay, appuyé par M. Gillies, ordonné, qu'il soit déposé devant cette chambre le rapport suivant :

1. Toute la correspondance entre le gouvernement et la compagnie de chemin de fer *Northern Pacific et Manitoba.*
2. Toute la correspondance entre le gouvernement sur le sujet des chemins de fer, l'exploitation d'iceux, taux, etc., dans Manitoba.
3. Copies des minutes des réunions des directeurs de la compagnie de chemin de fer *Northern Pacific et Manitoba.*
4. Copies des minutes des réunions de la compagnie ou de ses actionnaires.
5. Un état détaillé de tous les montants déboursés par la compagnie de chemin de fer *Northern Pacific et Manitoba*, pour compte de construction, maintien, exploitation, bâtisses, etc., dans Manitoba.
6. Toute la correspondance entre le gouvernement et le C. P. R. ou ses employés, depuis le 4 septembre dernier.

Et alors la chambre s'ajourne.

LE CONCERT.

La soirée artistique et littéraire de jeudi dernier, au profit de l'hôpital, a été un succès.

La société de Saint-Boniface s'y était rendue en foule. Monsieur le sénateur Girard présidait, ayant à ses côtés le maire de Winnipeg et autres notabilités qui nous honoraient de leur présence.

L'ouverture se fit par un duo de Hoffmann, rendu avec talent par Mesdemoiselles Holmes et Versailles.

Le Rév. Père Drummond S.J., intéressa vivement l'auditoire pendant près d'une heure, dans une magnifique conférence sur le progrès moderne. Le conférencier prouva clairement, même aux plus sceptiques, que le progrès matériel doit marcher de pair avec le progrès de l'esprit dirigé par la religion, sinon l'ordre est interverti et tout devient ruine. Le progrès moderne est plutôt dans l'imagination, l'inspiration et la fiction que dans la raison. Le Révérend Père analysa le nouveau roman anglais "Robert Elsmere," en signala les dangers, et réfuta après, les théories de Darwin, Renan, etc.

Le XIXme siècle se distingue particulièrement par ses tendances charitables. C'est un trait caractéristique du progrès moderne. Le talent nous manque pour apprécier dignement une telle pièce d'éloquence.

Mademoiselle Barrett fut applaudie vivement dans sa romance de "The Summer Birds," de Varney. Cette jeune fille possède une voix riche et harmonieuse qu'elle va perfectionner sous peu au Consistoire de Boston. Avec des études sérieuses et suivies, Mademoiselle Barrett fera honneur à Winnipeg.

Monsieur Ferte chanta ensuite la romance "Anchored," de Watson. Ce Monsieur est doué d'une jolie voix de basse qu'un peu de culture rendrait encore plus agréable.

La deuxième partie du programme commença par une symphonie de Hayden. Ce genre de musique difficile à rendre demande beaucoup de précision. Heureusement, Madame Radiger, Mademoiselle Versailles, MM. Radiger, Paradis et Rosenberg connaissent Hayden, ont du goût et du talent.

L'orateur succéda ensuite aux musiciens. Monsieur Prendergast, dans une conférence sur la charité, décrivit dans un style grand et poétique l'admirable dévouement des personnes charitables, parla de la douleur en termes poignants.

Le trait saillant du style de l'honorable secrétaire-provincial, c'est la poésie. Il s'éleva à toute la hauteur de son talent, dans son allusion sur Monseigneur de Laval.

Monsieur Lévêque, dont tous connaissent la jolie voix, rendit ensuite "Les pleurs," et la soirée se termina par un "Ave Maria," de Weigand.

Les Révérends Pères Jésuites avaient eu l'amabilité d'offrir leur salle de séances pour la soirée.

Nos félicitations et nos compliments à Madame Girard, l'organisatrice dévouée et infatigable de cette bonne œuvre. Espérons que la ville de Saint-Boniface aura encore l'occasion, cet hiver, de faire la charité aussi agréablement.

LAVAL.

Correspondance.

Winnipeg, 5 février 1889.

Monsieur le Rédacteur,—Je viens de lire dans un journal de Montréal un compte-rendu d'une soirée opératique organisée à Belœil. On donne de grands éloges aux citoyens et aux citoyennes de cette localité parce qu'ils ont eu le courage d'entreprendre de l'opéra et de jouer une mauvaise pièce. *Les Cloches de Corneville* sont assez connues pour savoir ce qu'on doit en penser. Cet opéra composé pour ridiculiser des maris qui ont le malheur d'avoir des femmes trop galantes, n'est pas un amusement fort édifiant pour les populations de nos bonnes campagnes. Loin de donner des éloges aux acteurs et aux actrices, nous serions plutôt disposés à les blâmer fort d'avoir débuté par un si mauvais choix. Plus on s'est donné de peine pour bien rendre les rôles, moi s on mérite de compliments ; à moins qu'il n'y ait deux opéras de ce nom ; car celui que nous connaissons ne vaut rien.

Le même journal annonce que cette pièce sera répétée ailleurs ; à Saint-Hyacinthe, à Saint-Hilaire, etc. Tant pis. Les paroisses qui progressent par cette voie pourraient faire parler d'elles ; mais assurément il vaut mieux avoir une renommée moins étendue, que de l'acquérir par les Cloches de Corneville, même jouer à perfection. Le carillon de ces cloches ne peut éveiller dans l'âme aucun noble sentiment.

D.

PERSONNEL.

Mgr Taché est actuellement au couvent des RR. SS. de la Charité, à Montréal, où il est à subir un traitement. Les dernières nouvelles de Sa Grandeur sont satisfaisantes.

Le Rév. Père Ritchot qui avait accompagné Mgr l'Archevêque jusqu'à Montréal est de retour à Saint-Norbert.

M. Edouard Bourgeois est arrivé ces jours derniers des Trois-Rivières pour se fixer au milieu de nous. M. Bourgeois est jeune homme et il s'en vient ici continuer ses études légales. Nous lui souhaitons la plus cordiale bien venue ; il y a place dans Manitoba pour la jeunesse instruite, studieuse et persévérante.

M. Edmond Marion, de Saint Gabriel de Brandon, est arrivé à Saint-Boniface jeudi dernier, en promenade. Ce Monsieur est le frère de M. Zoël Marion, de cette ville, et de MM. Ephrem, Romuald, Moïse et Omer Marion, de Saint-Jean-Baptiste.

Son honneur le lieut-gouverneur Royal était à Saint-Boniface dimanche. Il est retourné à Régina avec Madame Royal qui a passé quelque temps ici.

Choses et Autres.

—Sir Hector Langevin s'occupe présentement d'un plan d'agrandissement de la Chambre des Communes en prenant l'espace à l'ouest de la Chambre actuelle. Ce plan donnerait place pour 300 de plus.

—Le gouvernement fédéral a l'intention d'en appeler du jugement du juge Fournier, qui accorde $120,000 à M. McGreevy, pour travaux sur l'Intercolonial, sur un montant de $680,000 réclamé. Le gouvernement prétend que M. Stanley, sur le certificat duquel se base le juge Fournier, n'était qu'ingénieur intérimaire et que son certificat n'a pas la valeur légale requise par le statut et le contrat.

—On nous apprend que M. J. P. Tardivel, rédacteur de la *Vérité*, a reçu du Souverain Pontife la décoration de Chevalier de l'ordre de Saint Grégoire le Grand.

—On vient de faire analyser à Boston, des échantillons de quartz d'or et d'argent, pris de la mine canadienne récemment découverte à Westport, dans le comté de Saint-Jean, N. B. On a trouvé dans une tonne de quartz 32½ onces d'argent, valant $32.50, et un once d'or valant $20.17 dans un échantillon d'une tonne de quartz d'or. Le résultat est satisfaisant et on va se mettre immédiatement à l'œuvre pour l'exploitation de cette mine.

—Les travaux de la chapelle du Séminaire de Québec commenceront dès le printemps. Déjà les excavations nécessaires sont pratiquées.

Le nouvel édifice qui s'élèvera sur le site de l'ancien aura 110 pieds de longueur sur 64 de largeur ; la hauteur de la voûte sera de 70 pieds. Du côté de la cour des élèves sera bâtie une sacristie de 44 pieds de longueur sur une largeur de 23 pieds.

—La chapelle aura une galerie latérale capable de contenir 600 élèves.

Il y aura onze autels dans le cœur et la nef.

—*Le Sténographe Canadien*, tel est le titre d'une nouvelle revue mensuelle qui sera publiée à Montréal, le premier mars, par M. Joseph de LaRochelle, avec l'autorisation de M. l'abbé Emile Duployé.

Cette revue, qui sera partie en sténographie et partie en typographie, contiendra des articles littéraires, scientifiques et pédagogiques ; elle donnera des cours de sténographie élémentaire, des cours supérieurs ou d'abréviations.

Le Sténographe Canadien tiendra ses lecteurs au courant des délibérations des sociétés sténographiques françaises et reproduira les nouvelles importantes de leurs nombreux organes.

NAISSANCES.

En cette ville, le 5 courant, la femme de M. Roger Marion, député à l'Assemblée Législative de Manitoba, un garçon.

A LaBroquerie, le 26 de janvier dernier, Madame Philéas Normandeau, un garçon. Parrain, M. Arsène Normandeau ; marraine, Madame T. Rocan.

DECES.

A Lorette, le 28 janvier, à l'âge de deux ans et trois mois, Joseph-Jean-Baptiste-Armand, enfant de M. Agénor Dubuc, préfet de la municipalité de Taché.

LES MERITES QUE L'ON PEUT ACQUERIR EN DONNANT CINQ CENTINS PAR MOIS.

Dans un bref du 15 mai 1876, Sa Sainteté Pie IX, de sainte mémoire, disait aux gens du bureau de la Propogation de la Foi, ces paroles si encourageantes pour les associés de cette belle œuvre : "En prêtant vos travaux aux missionnaires et en recueillant leurs aumônes, vous vous appropriez une grande partie de leurs mérites." Il n'y a aucun doute sur cette vérité. Tout le monde sait cet adage si chrétien : Qui donne aux pauvres prête à Dieu. On pourrait dire avec beaucoup plus d'espérance et de vérité : "Qui donne aux missionnaires donne à Dieu ; car on ne prête pas à un Père qui est si bon, si aimable. Il est certain que ceux qui travaillent ou qui donnent pour les missions recevront leur récompense. Saint-Mathieu, au chap. 10, vers. 41, nous donne les paroles J. C même : "Celui qui reçoit un prophète en qualité de prophète recevra la récompense du prophète, et celui qui reçoit un juste en qualité de juste recevra la récompense du juste. Mais pour juger si la récompense des missionnaires sera grande, il faut avoir une idée juste de leurs travaux, du fruit que produisent ces travaux. Pour vous en donner une connaissance partielle, j'emprunterai quelques details publiés par le bureau de l'Œuvre pour l'année 1887 Dans 25 pays situés au centre de l'Asie, et au Japon qui compte une population de 214 568,218 âmes, il y a 891.911 catholiques. Dans le cours de cette année 1887, 21 943 payens ont été baptisés ; 32,919 enfants appartenant à des familles catholiques ont reçu le baptême, et 171,691 enfants payens à l'article de la mort ont aussi été régénérés.

Dans ces 25 pays, il y a 30 évêques, 731 missionnaires et 420 prêtres indigènes. Ces missionnaires ont bâti 2,447 églises ou chapelles, il y a aussi 1563 séminaristes. Ajoutons encore ce que l'Œuvre de la Sainte-Enfance a accompli dans ces mêmes missions, il y a 2045 écoles et 50,748 enfants y vont puiser avec la science les principes chrétiens qui en font de bons et dévoués sujets pour la religion.

Chers associés de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance, pouvons-nous apprécier les mérites de ces 30 évêques, de ces 1,156 prêtres qui sont toujours occupés soit à la prière ou à la recherche des âmes à sauver, endurant les privations, les fatigues et souvent affrontant la mort pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ces milliers d'enfants qui prient, travaillent et méritent non-seulement pour eux, mais aussi pour leurs bienfaiteurs. Que ne doivent pas espérer ces bienfaiteurs qui se dévouent à cette œuvre toute divine. Sauver des âmes par milliers, les retirer des griffes de Satan pour les placer dans la vraie lumière, c'est faire l'œuvre du Fils de Dieu. Rappelons : Qui sauve l'âme de son frère assure le salut de la sienne. Avec quel zèle, chers chefs de dizaines, ne devez-vous pas travailler ? L'œuvre est humble, elle ne fait pas connaître ses bienfaiteurs en particulier, ce qui vaut mieux : la rouille de la vanité ne gâtera pas ces humbles œuvres. Convient d'être associés, à la vue de si [illegible], de si riches gains, qui oserait ne pas épargner cinq centins par mois pour les pauvres missionnaires ? Lisez et faites lire les annales, vous y verrez plus en détail les travaux des missionnaires et vous sentirez votre cœur s'enflammer du désir de leur venir en aide. Il y a plusieurs familles à l'aise qui ont contracté l'honorable dette de payer $5.00 par année en affiliant tous leurs membres, soit vivants, soit morts, et cette dette ne les appauvrit pas. Essayez, et je suis certain qu'à la fin de l'année vous ne serez pas plus pauvres que vous ne l'êtes maintenant, au contraire, ce sera $5.00 données au bon Dieu, mises à sa banque à un taux qui n'est autre que le ciel.

Chronique Locale.

—Sortie du Club *Le Voyageur* ce soir.

—Le blé de première qualité se vend de 88 à 90 cents.

—Le temps est au froid depuis quelques jours.

—La bénédiction des enfants a eu lieu dimanche à la cathédrale.

—Le moulin d'Ogilvie est fermé pour quelque temps afin de permettre l'installation de nouvelles machines.

—L'élection de deux commissaires d'école pour la ville devait se faire mardi, mais, par malentendu, un seul a été élu. M. Edmond Marcoux a été réélu dans le quartier numéro trois.

—Lélection des officiers de l'association libérale, de Winnipeg, a eu lieu vendredi dernier. En voici le résultat : Président, M. Stephen Nairn ; 1er vice-président, M. F. C. Wade ; 2me vice-président, M. W. F. Henderson ; secrétaire-trésorier, M. R. J. Wilson.

—Les assises du printemps seront tenues aux dates suivantes :

District judiciaire de l'est, à Winnipeg, le 12 mars, sous la présidence du juge Killam.

District judiciaire de l'ouest, à Brandon, le 19 mars, sous la présidence du juge Bain.

District judiciaire du centre, à Portage-la-Prairie, le 26 mars, sous la présidence du juge Dubuc.

—Nous venons de recevoir le plus joli catalogue de graines que nous ayons encore vu. Il est publié par la maison Steele & Frères, (Limitée) de Toronto ; il contient une description et les prix de toutes les espèces de graines de roses, de vignes grimpantes, boutures et raisins. C'est un livre de 112 pages ayant de nombreuses illustrations, aussi une planche chromo-litographiée indiquant quatre variétés de la nouvelle collection artistique de graines de fleurs De nouvelles variétés de graines de fleurs, de légumes, racines, occupent une grande partie de l'ouvrage. La compagnie a ses bureaux dans la bâtisse Manmoth Seed House, située à l'encoignure des rues Front et Jarvis, Toronto. Les visiteurs sont toujours les bienvenus L'établissement emploie cent mains, et son commerce s'étend de l'Atlantique au Pacifique. Nous recommandons cette maison à tous ceux qui désirent faire l'acquisition de graines de première classe et encourager les entreprises nationales. Envoyez votre adresse pour un catalogue qui vous sera transmis gratis.

Chronique de la Province.

La Broquerie,

25 Janvier.—M. Arsène Normandeau, ci-devant de Saint-Etienne de Beauharnois, a acheté la belle propriété qu'occupait M. Gilbert Johnson, pour la somme de $1,900.

—M. A. Normandeau ouvrira une boutique de forge ici, le printemps prochain. Il pourra exécuter tous les ouvrages qu'on voudra bien lui confier. Satisfaction garantie.

La consomption radicalement guerie.

A M. LE DIRECTEUR :

Veuillez informer vos lecteurs que j'ai un remède certain pour guérir la consomption. En en faisant usage à temps plusieurs milliers de personnes affectées ont été guéries radicalement. Je serai heureux d'envoyer deux bouteilles de mon remède gratuitement à aucun de vos lecteurs attaqués de consomption pourvu qu'on m'envoie leur adresse par express et le nom du bureau de poste.

Respectueusement, DR T. A. SLOCUM,
37 Yonge St., Toronto, Ont. 1an 14.6.88

PERDU.

Un diamant assez gros, entouré de huit brillants, monté en platine et or.

Dix piastres de récompense, à celui qui le remettra à Monsieur Lafond, chez M. Jean 2ins.7.2.89

AVIS.

Avis public est par le présent donné que demande sera faite a l'Assemblée Législative de Manitoba, à sa présente session, d'un acte pour incorporer l'Association d'Assurance de Manitoba, avec tous les pouvoirs. Ordinairement conférés à une compagnie d'assurance contre le feu, sur les animaux et pour les navires, et pour autres fins.

Daté ce 4ème jour de février, A.D. 1889.

PATTERSON & BAKER,
Solliciteurs des Requérants.
5ins.6.2.89.

AVIS.

Avis est donné par les présentes qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session pour obtenir un acte autorisant la cité de Winnipeg à entreprendre, construire, creuser, bâtir et compléter en aucune manière et maintenir tous les ouvrages, canaux, chaussées, bassins, écluses, bâtiments, machines et toutes autres choses nécessaires pour obtenir ou opérer le pouvoir d'eau et améliorer la navigation de la rivière Assiniboine. Pour se servir du pouvoir d'eau pour des fins civiques et pour faire des règlements et composer des tarifs pour son usage, par toutes personnes, sociétés ou corporations qui le requiereront, pour faire des contrats avec toute personne ou personnes, afin de construire aucun des dits ouvrages et pour acquérir et acheter par achat ou expropriation tous terrains, constructions ou autre propriété et pour faire usage à cette fin, maintenant possédés ou accordés plus tard à elle comme corporation municipale, et généralement avec pouvoir de faire tous autres actes et choses et exercer les droits et autorités nécessaires, et conduisant à l'accomplissement en aucune manière des fins susdites.

Daté à Winnipeg, ce 7ème jour de décembre A.D. 1888.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des requérants.
La cité de Winnipeg.
9ins 7 2 89

52 FOR $1

EXTRAORDINARY REDUCTION !

THE WEEKLY CALL

CANADA'S LARGEST PAPER.

REDUCED TO $1 A YEAR !

In order to boom the circulation of THE WEEKLY CALL, to place it within the reach of everyone, and to make it even more than ever before the universal paper of the Northwest, its subscription price has been

Reduced from $2 to $1 a Year.

Notwithstanding this great reduction, the high standard of the paper will be maintained in every particular.

No other paper possesses so large and competent a staff of correspondents throughout Manitoba and the Territories, furnishing the local news from every point. Its telegraphic news from all parts of the world is unrivalled in quantity and excellence. Parliamentary proceedings at Ottawa, Winnipeg and Regina are fully reported. Among its special features are correct and exhaustive market reports and prices, agricultural information, educational news, verbatim reports of Dr. Talmage's eloquent sermons, answers to legal, medical and veterinary questions by competent practitioners, and the regular publication of serial stories by the most popular authors.

Any person sending ONE DOLLAR now will receive the paper up to January 1, 1890, getting the balance of this year free.

Send your name and post-office address plainly written, with ONE DOLLAR, addressed to THE WEEKLY CALL, Winnipeg, and register it at your post-office.

SUBSCRIBE and ENCOURAGE the Pioneer Cheap Newspaper.

THE GREATEST DOLLAR'S WORTH
EVER OFFERED.

Systeme de Tenue de Livres Scientifique Enseigne d'une Maniere Pratique.

M. C. F. Field a l'intention d'ouvrir une classe dans Saint-Boniface, vers le 1er février, pour enseigner, aux jeunes gens la tenue des livres en partie double et diverses manières de tenir les comptes, la manière d'ouvrir et de fermer des livres, comment faire les affaires de banque, etc.

Les mêmes principes et la même méthode s'appliquent à toutes les langues.

M. Field ne pourra recevoir qu'un nombre limité d'élèves. Quelques-uns sont déjà à l'ouvrage.

M. Field est un homme d'expérience en pareille matière. On peut le voir à l'Hôtel Beauregard. jno.31.1.89.

T. PELLETIER,

BARBIER - COIFFEUR,
Marchand de Tabac, Fruits, etc.
AVENUE TACHÉ, SAINT-BONIFACE.

M. Pelletier a toujours en main un assortiment considérable de cigares de choix, tabacs, cigarettes, fruits, eaux gazeuses, etc., etc. 27.9.88.

PERDU OU VOLE.

Vers le 5 décembre, un cheval brun (pony) étampé sur l'épaule gauche avec H dans un triangle, barre blanche dans le front, la queue coupée en balai et avait une bride la dernière fois qu'il a été vu.

Toute personne qui le ramènera à Angus McIvor, Millbrook, Man., ou qui écrira à la boite 1274, Winnipeg, sera libéralement récompensée. jno 10.1.89.

CETTE TOUX FATIGANTE peut être guérie si vite par le remède de Shiloh. Nous le garantissons.

SOUFFREZ-VOUS de dyspepsie ou du foie ? Le remède de Shiloh vous guérira ; il est garanti.

NUITS BLANCHES dont la cause est cette terrible toux. La médecine de Shiloh est le remède qu'il vous faut.

CATARRHE GUÉRI, la santé et une bonne haleine obtenues par le remède de Shiloh pour le catarrhe. Prix, 50 cents. Injecteur, gratis.

POUR MAL DE REINS, côté ou estomac, employez les emplâtres poreuses de Shiloh. Prix, 25 cents.

LE REMÈDE de Shiloh pour la consomption est vendu garanti. Il guérit la consomption.

LE REMÈDE de Shiloh (vitalizer) est ce qu'il vous faut pour constipation, manque d'appétit et tous les symptômes de dyspepsie. Prix, 10 et 75 cents la bouteille.

CROUP, COQUELUCHE et bronchite immédiatement guéris par le remède de Shiloh.

En vente chez le Dr Lambert.
6m 20.12.88

—— CHEZ ——

J. D. BURKE,

No. 312, rue Principale, Winnipeg,

Epiceries a Bon Marche.

En remerciant le public de l'encouragement libéral qu'il a reçu, M. J. D. Burke a l'honneur de lui annoncer que son magasin est des mieux assortis.

ASSORTIMENT COMPLET

D'Epiceries, Thes, Cafes, Sucres, Farines, Fruits en Conserve, Etc., etc., etc.

Quoique notre assortiment de poisson soit très considérable, nous avons, cependant à l'approche du carême, fait des commandes sur les marchés de l'Est et de la Colombie Anglaise. Actuellement en main :

HARENG DU LABRADOR,
MORUE EN BOITE,
MORUE ROUGE,
MORUE NOIRE,
HARENG FRAIS,
PETITE MORUE,

POISSON FUME

DE TOUTE ESPÈCE.

Tout est vendu à des prix qui défient la concurrence.

Le plus haut prix du marché est payé pour les produits de la campagne, le beurre et les œufs surtout.

Une visite est sollicitée.

N'OUBLIEZ PAS L'ENDROIT :

No. 312, Rue Principale, Winnipeg.

J. D. BURKE.

N.B.—M. C. A. Lemieux bien connu de la population française est à notre service.
3in.31.1.89. J. D. B.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant se nommer "La Compagnie de Pouvoirs d'Eau de l'Assiniboine," dans le but d'entreprendre, construire, creuser, bâtir et autrement compléter et exploiter tous travaux, canaux, digues, bassins, bâtisses, machines et autres choses nécessaires pour obtenir et faire usage des pouvoirs d'eau ; pour améliorer la navigation de la rivière Assiniboine, et pour faire communiquer les eaux du Lac Manitoba avec celles de la Rivière Assiniboine, et en général, avec pouvoir de faire tous les actes et choses et d'acquérir les terres et les droits nécessaires et en aucune manière en relation avec aucune des fins précitées.

Daté à Winnipeg, ce 27ème jour de novembre 1888.

ALLEN & CAMERON,
9ins 6.12.88. Solliciteurs des requérants.

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada d'un acte pour incorporer la société connue par taut le Canada sous le nom de "The Independent Order of Foresters ;" cette association ayant pour but : 1o. l'union fraternelle de toute personne saine de corps et d'esprit et de bon caractère, (sous l'âge de 55 ans) et leur culture physique intellectuelle et morale.

2o. L'établissement d'un fonds pour le soulagement des membres malades ou en détresse.

3o. L'établissement d'un fonds bénéfice duquel une somme n'excédant pas $3,000 sera payé à chaque membre, son bénéficier ou son représentant légal selon les réglements de la constitution et les statuts de la dite société.

McGILLIVRAY & CHAPPEL.
Avocats des pétitionnaires.
Uxbridge, Déc. 27 1888,
9 ins 17 1 89

AVIS.

Avis est par le présent donné que demande sera faite à l'Assemblée Législative de la province de Manitoba, à sa prochaine session, d'un acte constituant en corporation la "Compagnie de chemin de fer de Selkirk-Est et Ouest," avec pouvoir de construire et exploiter une ligne de chemin de fer et de télégraphe partant de la ville de Selkirk et allant jusqu'à un point au coin sud-est de la province au ou près du township un (1), rang seize (16) est et au coin nord-ouest de la province jusqu'à un point à ou près de Ardpatrick, dans le comté de Russell.

Selkirk, 29 décembre 1888.

JAMES HEAP,
5ins 3.1.89 Agent des requérants.

NOTICE.

Notice is hereby given that an application will be made at the approaching session of the Parliament of Canada, for an Act authorizing the construction of a railway from a point on the line of the Canadian Pacific Railway, in the Province of Manitoba, at or near Shelley Station, thence in a North-easterly direction to a point at or near White Mud Lake, on the Winnipeg River.

Dated at Winnipeg, 20th November 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ins 29.11.88 Solicitors for the applicants.

AVIS.

Avis est par le présentes donné qu'une demande sera faite à la présente session de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba, par l'Association Pharmaceutique de la Province de Manitoba d'un acte pour amender "l'Acte de l'Association Pharmaceutique de 1878" et ses amendements, de la manière suivante, entre autres détails :

Pour donner au conseil plein pouvoir sur les sujets et cours d'études et la pratique des apprentis et commis brevêtés. Pour régir les honoraires que devront payer tous les membres de l'Association, les commis brevêtés, les apprentis et autres. Pour permettre au conseil de passer des reglements et pour d'autres fins.

Daté ce 15ième jour de janvier 1889.

J. F. HOWARD,
Secrétaire de l'Association Pharmaceutique de Manitoba.
5.31.1.89.

TERRE A VENDRE
A LORETTE.

Le lot numéro 44, de 7 chaines et 10 mailles de largeur, sur deux milles de profondeur, côté nord de la rivière Seine, Lorette, à vendre à bon marché.

S'adresser à
A. A. C. LARIVIÈRE,
Saint-Boniface.

M. GENTES
& Cie..
AVENUE :-: TACHÉ,
SAINT-BONIFACE.

M. Gentès désire faire savoir au public et à ses nombreuses pratiques en particulier, qu'il

Vendra a tres-bas prix,
POUR ARGENT COMPTANT,
Un assortiment considérable

**D'Epiceries,
Provisions,
Farine, Etc.**

UNE CHANCE EXCEPTIONELLE

D'Acheter de la Vaisselle
A BON MARCHE.

Jamais prix aussi réduits ne se sont vus à Saint-Boniface et à Winnipeg.

LOT CONSIDÉRABLE

D'ETRENNES pour le Jour de l'An

Venez et jugez de nos prix. Argent comptant seulement.

M. GENTES & CIE,
Avenue Tache, Saint-Boniface.
2m. 6.12.88.

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant en corporation une compagnie sous le nom de "Compagnie de chemin de fer Ontario, Manitoba et de l'Ouest," avec pouvoir de construire, équiper et exploiter un chemin de fer de l'entrevoie-type partant de la ville de Port-Arthur dans la province d'Ontario, et allant à l'ouest jusqu'à la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, traversant les rétrécis du Lac-des-Bois et au sud de la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique ; avec pouvoir de construire, équiper et exploiter des lignes de prolongement ou d'embranchement vers l'ouest à partir de la dite cité de Winnipeg à travers la province du Manitoba jusqu'aux, dans et à travers les Territoires du Nord-Ouest au sud du dit chemin de fer Canadien du Pacifique, et des lignes courtes comme lignes auxiliaires, de croiser la ligne du dit chemin de fer ou ses embranchements ou autres voies ferrées à ou près de Port-Arthur et à tels autres endroits près de Winnipeg ou ailleurs qu'il sera nécessaire, de se raccorder avec ou acquérir d'autres voies ferrées courant au sud des ou entre les points en premier lieu cités ; avec tous les pouvoirs nécessaires pour l'achat de terrains, l'acceptation de bons en terres ou en argent, la construction de ponts, la navigation des rivières ou lacs adjacents, la construction et l'équipement d'une ligne de télégraphe ou de téléphone ou les deux en rapport avec le dit chemin de fer ou d'autres compagnies ; d'exploiter les mines de houille ou autres qui se trouveront adjacentes ; d'ériger et faire fonctionner des scieries ou autres manufactures de bois dans la poursuite de ses opérations ; d'émettre des obligations, et généralement cet acte devra contenir toutes les autres clauses et privilèges nécessaires à une compagnie formée dans le même but et pour les mêmes objets.

J. A. GEMMILL,
Solliciteur des requérants.
Ottawa, 26 décembre 1888.
9ins.17.1.89.

IN POUND.

At LaBroquerie one red heifer, white belley and eighteen months old.

JOSEPH PION,
3ins.17.1.89. Pound-Keeper.

Jeunes Animaux Perdus.

Sept jeunes taurailles lachées le printemps dernier, à Saint-Boniface, n'ont pas été retrouvées depuis. Chacune a l'oreille gauche coupée Toute information donnée aux Sœurs Grises sera reçue avec reconnaissance.

A L'ENCLOS.
DE LORETTE

Une vache noire, avec taches blanches sur les flancs, le dos jounâtre, du blanc sous le ventre, la corne droite plus basse que l'autre, presque aveugle, âgée d'environ 12 ans. Trouvée dans les environs de l'Ile des Chênes.

CAMILLE HENRI,
Gardien d'enclos.

A l'Enclos de Saint-Boniface-Ouest.

Un bœuf rouge, une tache blanche sur le front et sous le ventre, âgé d'environ 2½ ans, pas de marque.

DOSITHÉE BONNEAU,
Gardien d'Enclos.
Municipalité de Saint-Boniface-Ouest.
3ins.17.1.89.

A l'Enclos de LaBroquerie.

Une taure sous poile rouge, le dessous du ventre blanc, âgée d'un an et demi.

JOSEPH PION,
3ins.17.1.88. Gardien d'Enclos.

A l'Enclos de Lorette.

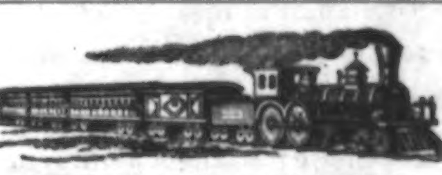
Une taure qui aura trois ans ce printemps, brune, corne droite croche et le dessous du ventre blanc.

Une taure, côté rouge, dos et ventre blancs, tache blanche dans le front et âgée de 8 mois.

Une taure brune, le bas des pattes de derrière blanc, la queue et le dessous du ventre blanc âgée de 18 mois.

Un bœuf blanc âgé de 18 mois.

JOSEPH LANDRY,
2ins.17.1.89. Gardien d'Enclos.



CHEMIN DE FER
Minneapolis et Saint-Paul
—ET LA CÉLÈBRE—
ALBERT LEA ROUTE.

Deux Convois Directs, Quotidiens
DE SAINT-PAUL ET MINNEAPOLIS

A CHICAGO

Sans changement de chars, se raccordant avec tous les rapides de

L'EST et du SUD-EST.

La seule ligne qui fait circuler des trains directs entre

—DES MOINES, IOWA,—
VIA ALBERT LEA ET FORT DODGE.

TRAINS DIRECTS REGULIERS
—ENTRE—

Minneapolis et Saint-Louis

et les principales cités de la Vallée du Mississipi, ayant à toutes les gares union des raccordements pour tous les points du sud et du sud-ouest.

ECONOMIE de plusieurs heures. La seule ligne qui fasse circuler deux convois directs réguliers, chaque jour, pour KANSAS CITY, Leavenworth et Atchison, se raccordant avec les chemins de fer Union Pacific et Atchison, Topeka et Santa Fé.

Raccordement rapide à toutes les gares de l'Union, avec les convois du St. Paul, Minneapolis et Manitoba, du Northern Pacific, du St. Paul et Duluth, venant et allant vers tous les points du nord et du nord-ouest.

Que l'on n'oublie pas

que les convois du chemin de fer Minneapolis et St. Louis se composent de voitures confortables, de splendides chars-dortoirs et de chars-refectoires somptueux justement célèbres, et de chars à fauteuils inclinés, *Horton Reclining Chair Cars.*

150 LBS. DE BAGAGES ADMIS GRATIS. Prix de passage des plus réduits. Pour indicateurs, billets directs, etc., adressez-vous à l'agent le plus voisin, ou à

S. F. BOYD,
Agent général des billets des passagers,
jno. 12.1.88. Minneapolis, Min.

IMPORTATIONS NOUVELLES ! IMPORTATIONS NOUVELLES ! !

AU BON MARCHÉ !

LE MAGASIN DES FAMILLES !

—:o:—

L'assortiment d'automne et d'hiver est maintenant complet dans tous les départements et les PRIX sont plus BAS QUE JAMAIS

MARCHANDISES SECHES, HARDES-FAITES, CHAUSSURES, FOURRURES, ETC., ETC., ETC.

—:o:—

Une visite est respectueusement sollicitee.
Au pavillon Francais.
Departement des chaussures a la botte d'or.

F. E. VERGE, Proprietaire - Avenue Provencher, St. Boniface.

4m.5.4.88.

traditions. J'ai su chez des marchands à Liverpool, qu'il y a une dizaine d'années, le berre de Kamouraska, s'expédiait en barils de 100 livres, appelée *Goschens*.

Ce beurre était réputé pour ses qualités de conservation ; on le réservait spécialement pour le commerce du printemps. Il était très salé, mais il y lieu de croire que le baril, surtout, contribuait à sa conservation. On finit, paraît-il, par le mettre de côté à cause de la difficulté de vérifier les pesées ; il se commettait, pour cette raison, des fraudes en surestimant le coutenu en beurre et en mettant trop bas le poids du baril. Cette difficulté n'est pas insurmontable, et avec un peu de surveillance elle disparaîtrait.

IL EXISTE DES PRÉJUGÉS,

chez les acheteurs et les consommateurs, qu'il importe d'étudier. Par exemple la petite boîte dans laquelle on expédie le beurre de Normandie, peut servir à faire accepter des beurres qui, autrement, seraient refusés. M. Clarke est cependant d'opinion qu'il n'est pas actuellement, de préjugés assez enracinés pour empêcher de ce chef, l'adoption d'un emballage quelconque. Il estime que ce qu'il existe est en faveur du baril danois (dans lequel on emballe aussi la margarine).

QUALITÉS D'UN BON EMBALLAGE.

La matière première est d'une grande importance.

L'épinette presque toujours employée, est un excellent bois. Le sapin serait peut-être meilleur, mais il est plus rare. Le bois mou ne présente pas d'inconvénients spéciaux ; et sa légèreté et son bon marché le recommandent. On ne doit employer que du bois abattu en bonne saison et bien traité, pour les tinettes qui reçoivent le beurre à nu. Au Vermont, l'on est particulièrement soigneux sous ce rapport. Un bon nombre de nos fabricants sont moins prévoyants. Ce beurre *bleui* qu'on m'a signalé a dû être gâté par le contact avec du bois de tinettes encore plein de sève.

Les tinettes bien faites doivent être étanches et garder leur saumure. On se rappellera qu'un marchand de Bristol recommande l'emploi de la saumure pour le voyage, et que les *goschens* de Kamouraska contenaient aussi de la saumure qui maintenait le beurre à l'abri de l'air. Si donc, nos tinettes bien étanches étaient pourvues d'un couvercle propre à garder la saumure, le beurre se conserverait en meilleur état. Avec ou sans saumure l'apparence extérieure de la tinette serait sauvegardée. L'esprit d'invention nous à fourni une tinette qui réalise les grandes lignes de la bonne qualité, mais l'article parfait sous tous les rapports n'est pas encore trouvé, ou au moins n'est pas encore en usage général.

Avec les opinions que j'ai citées, et mes ajoutés, je n'ai pas vidé cette question du meilleur emballage, je n'ai plutôt fait qu'ouvrir la porte à la discussion du sujet. Et le lecteur verra plus loin que la discussion même ne suffira pas ; il fraudra les données de l'expérience, comme partout ailleurs. J'aurai quelques notes sur le rôle joué, par les recherches expérimentales dans l'adoption des méthodes que l'on suit sur le continent d'Europe.

W. H. LYNCH.

12 janvier 1889.

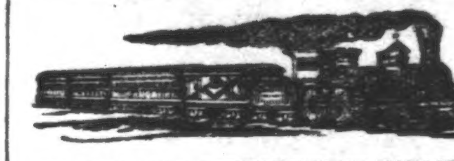
AVIS.

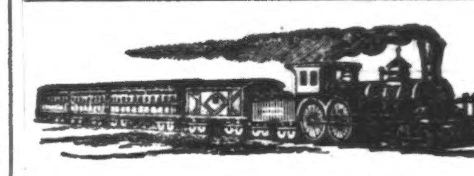
La Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandera au Parlement du Canada, pendant sa prochaine session, un acte lui conférant de plus amples pouvoirs pour la construction et la protection de ses lignes de télégraphe.

CHARLES DRINKWATER,
Secrétaire.

Montréal, 30 novembre 1888.
9 ins 17 1 89







AVIS.

Avis est par les présentes donné, que demande sera faite à la prochaine session du Parlement du Canada, d'un acte dans le but de construire un chemin de fer d'un endroit sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, dans la province de Manitoba, à ou près de la station de Sheiley, et de là dans une direction nord-est à un endroit à ou près de White Mud Lake, sur la rivière Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 20 novembre 1888.

MACDONALD, TUPPER, PHIPPEN & TUPPER,
9ius 29.11.88. Solliciteurs des requérants.





